



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'OCCUPATION DE SALLES MUNICIPALES
PARTICULIERS / STRUCTURES PRIVÉES / COMITÉS D'ENTREPRISE /
PARTIS OU GROUPEMENTS POLITIQUES**

TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2019

Ce formulaire, qui ne constitue pas une réservation définitive, est à remettre au Guichet Accueil de l'Hôtel de Ville ou à transmettre par mail : contact@ville-marquettelezlille.fr

1. DEMANDEUR

Particulier Entreprise Autre :

Nom et Prénom :

Nom de l'Entreprise : Qualité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :

2. MANIFESTATION

DATE DE LA MANIFESTATION :

AUTRE(S) OPTION(S) DE DATE(S) :

HORAIRE D'OCCUPATION : de h à h

HORAIRE DE LA MANIFESTATION : de h à h

OBJET DE LA MANIFESTATION :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Vin d'honneur | <input type="checkbox"/> Anniversaire | <input type="checkbox"/> Concert |
| <input type="checkbox"/> Thé dansant | <input type="checkbox"/> Repas | <input type="checkbox"/> Exposition |
| <input type="checkbox"/> Spectacle | <input type="checkbox"/> Réunion | <input type="checkbox"/> Funérailles |
| <input type="checkbox"/> Mariage | <input type="checkbox"/> Assemblée Générale | <input type="checkbox"/> Autre : |

Nombre de personnes attendues :

3. SALLE SOUHAITÉE

Les salles mentionnées ci-dessous sont accessibles selon conditions et sous réserve de disponibilité. Il est formellement interdit de cuisiner quelle que soit la cuisine ou la salle. Seuls les buffets froids sont acceptés (possibilité de mise à disposition d'une armoire chauffante selon disponibilité). Les capacités assises indiquées ci-dessous correspondent à une configuration « repas » de la salle.

Salle	Ordre de préférence	Adresse	Capacité	Choix de la formule : journée ou week-end	Documents à fournir	Options choisies
<input type="checkbox"/> Salle Pasteur**		251 rue Pasteur	185 personnes debout 120 personnes assises	<input type="checkbox"/> Formule journée de 8h00 à 20h00 <input type="checkbox"/> Formule week-end du samedi 8h00 au dimanche 2h00 et dimanche de 8h00 à 16h00	Caution de 500€ et attestation d'assurance obligatoires pour effectuer toutes réservations	<input type="checkbox"/> Ménage : 105€ (hors vaisselle) <input type="checkbox"/> Vaisselle : 105€
<input type="checkbox"/> Salle de l'Abbaye		305, rue de Lille	250 personnes debout 200 personnes assises			
<input type="checkbox"/> Salle du Parvis		4, Place du Général de Gaulle	235 personnes debout 160 personnes assises			
<input type="checkbox"/> Annexe bas Studio 4 <i>Louée sans vaisselle, ni lave-vaisselle, ni armoire chauffante</i>		4, rue de Wambrechies	200 personnes debout 119 personnes assises	Formule journée uniquement	Caution de 500€ et attestation d'assurance obligatoires pour effectuer toutes réservations	<input type="checkbox"/> Ménage : 105€ (hors vaisselle)
<input type="checkbox"/> Studio 4 <i>Structures privées et comités d'entreprise uniquement</i>		4, rue de Wambrechies	<i>Salle de spectacle</i> 250 personnes debout 180 personnes assises	Formule journée uniquement <input type="checkbox"/> Sans régie <input type="checkbox"/> Avec régie (117€ à 122€ pour 2h00)	Caution de 500€ et attestation d'assurance obligatoires pour effectuer toutes réservations	<input type="checkbox"/> Ménage : 105€ (hors vaisselle)
<input type="checkbox"/> Salle du Blatier <i>Particulier uniquement</i>		Rue Henri Peters	<i>Salle de réunion</i> 30 personnes assises	Formule journée uniquement	Caution de 500€ et attestation d'assurance obligatoires pour effectuer toutes réservations	<input type="checkbox"/> Ménage : 105€ (hors vaisselle)

* selon extrait de la délibération n°2018/5/81 du 18/12/2018 fixant les tarifs des services publics applicables au 1^{er} janvier 2019 et révisables chaque année

** Pour la salle Pasteur : du 22/06 au 21/09 formule week-end : du samedi de 8h00 à 22h00 et le dimanche de 8h00 à 16h00
du 22/09 au 21/06 formule week-end : du samedi 8h00 au dimanche 2h00 et le dimanche de 8h00 à 16h00

Suite au dépôt ou à l'envoi de ce formulaire, vous serez contacté(e) afin de vous informer de la suite réservée à votre demande et des conditions de mise à disposition (horaires, matériel, vaisselle, caution, attestation d'assurance, convention...).

Date :

Signature :



**TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES
AU 1^{ER} JANVIER 2019**

*Selon extrait de la délibération n°2018/5/81 du 18/12/2018
fixant les tarifs des services publics applicables au 1^{er} janvier 2019 et révisables chaque année*

FORMULE « 1 JOURNÉE » (du lundi au dimanche de 8h00 à 20h00)

Salle	Capacité	Particuliers		Structures privées et comités d'entreprise		Partis politiques*
		Tarif marquettois	Tarif extérieur	Tarif marquettois	Tarif extérieur	
Salle Pasteur	185 personnes debout 120 personnes assises	420€	690€	540€	810€	690€
Salle de l'Abbaye	250 personnes debout 200 personnes assises	420€	690€	540€	810€	690€
Salle du Parvis	235 personnes debout 160 personnes assises	420€	690€	540€	810€	690€
Annexe bas Studio 4	200 personnes debout 119 personnes assises	390€	660€	510€	780€	
Studio 4	Salle de spectacle 250 personnes debout 180 personnes assises			Sans régie : 600€ Avec régie (2h) : 720€	Sans régie : 880€ Avec régie (2h) : 1005€	
Salle du Blatier	Salle de réunion 30 personnes assises	180€	380€			

TARIF DIVISÉ PAR 2 POUR UNE LOCATION A LA ½ JOURNÉE (8h00-14h00 ou 14h00-20h00)

FORMULE « WEEK-END » (du samedi 8h00 au dimanche 2h00 et du dimanche 8h00 au dimanche 16h00)

Salle	Capacité d'accueil	Particuliers uniquement	
		Tarif marquettois	Tarif extérieur
Salle Pasteur	185 personnes debout 120 personnes assises	520€	830€
Salle de l'Abbaye	250 personnes debout 200 personnes assises	520€	830€
Salle du Parvis	235 personnes debout 160 personnes assises	520€	830€

OPTIONS LOCATIONS DE SALLE – FORMULE « 1 JOURNÉE » et « WEEK-END »

Ménage (hors nettoyage de la vaisselle)	105€
Nettoyage vaisselle	105€

Remarque :

- 1) Caution de 500 € uniquement pour les particuliers, partis politique, structures privées et comités d'entreprise.
- 2) Perte de puce (badge d'accès aux bâtiments) : 10€
- 3) *Au-delà de 4 mises à disposition par an pour les partis ou groupements politiques représentés au Conseil Municipal en toutes circonstances et au-delà de 1 mise à disposition par an pour les partis ou groupements politiques non représentés au Conseil Municipal mais présentant un candidat à l'occasion d'élection sur le territoire communal.

